

LE BOUPERE PENDANT LA REVOLUTION

Lors de la division de la France en départements, districts et cantons, le Boupère, qui auparavant relevait de l'élection de Mauléon, fut rattaché au canton de Pouzauges.

Dès le mois de mars 1791, la garde nationale du Boupère, encouragée par le curé Hondet-Dugraviers, adhérait à la société "ambulante" des amis de la Constitution, et jusqu'au grand soulèvement de 1793, auquel prirent part de nombreux habitants du Boupère, aucun fait bien saillant ne s'y produisit.

Au commencement de novembre 1793, la municipalité du Boupère était reconstituée et l'arbre de la liberté planté avec pompe. Cette cérémonie suivait de très près une victoire remportée le 24 octobre précédent par les républicains du Boupère, qui, secondés par un détachement de 250 hommes, en chassèrent les royalistes et leur firent 10 prisonniers. Mais pendant que les patriotes, enhardis par ce succès, allaient désarmer les rebelles de St-Prouant et de Monsireigne, de nouvelles bandes royalistes envahirent le Boupère où il y eut de part et d'autre quelques blessés et tués.

Le 14 décembre 1793, à onze heures du soir, le Boupère est de nouveau envahi par les Vendéens, et ce succès détermine les commandants des troupes républicaines qui viennent d'être chassées, ceux de la garnison de la Châtaigneraie, et les administrateurs du district, à décider dès le lendemain l'évacuation de Fontenay. Dans la nuit du 18 au 19, Charette pressé du côté du Grand-Luc, se porte à son tour vers la haute Vendée pour favoriser le passage de la Loire aux Vendéens échappés au désastre du Mans. Il surprend le poste de Cerizay, parcourt la Pommeraye, les Châtelliers, Pouzauges, la Flocellière et le Boupère réoccupé par les Bleus aux ordres du capitaine Dehornier. Des hauteurs de Roche-Bonne, il canonne le clocher, et force les républicains à s'enfuir. Mais c'était, hélas ! une victoire sans lendemain. Pendant un mois, à partir du 20 janvier 1794, la Vendée ne devait plus être qu'un "bûcher continu, un cimetière immense", et dans cette hécatombe de vies françaises, le Boupère a une place tristement privilégiée.

Au premier coup de feu annonçant la colonne infernale de Grignon, "Entendez-vous l'horloge de mort !" se disait-on de porte en porte. Et, saisissant les provisions dans la mette, emportant les malades et les enfants, détachant les bestiaux de l'étable, ou s'enfuyant aux gîtes à travers les genêts et les chemins creux, les habitants espéraient au moins pouvoir sauver leur vie. Erreur fatale ! Le 31 janvier, le bourg est incendié par le lieutenant de Turreau, Grignon, l'ancien boucher, et ce malgré la garantie de son patriotisme fourni par le général Bard à son collègue.

Le récit fait par le maire des atrocités commises, est une des accusations les plus terribles contre ce gouvernement d'assassins qui, au nom d'une soi-disant liberté, faisait commettre les attentats les plus monstrueux.

Récit du maire Biraud sur les atrocités du Boupère

"Le 11 pluviôse, Grignon, venant de la Flocellière, se transporte dans ma commune qui n'est qu'à une lieue. Instruit de son arrivée, la municipalité en écharpe et la garde nationale composée de 250 braves républicains, se présentent pour le recevoir. Il avance comme un furieux, mais il paraît surpris et embarrassé à la vue d'une garde nationale aussi nombreuse ; après en avoir parcouru les rangs, il s'avance à la municipalité et dit : "Je suis sûr que tous ces gens-là sont des brigands, je connais à leurs regards !" La municipalité lui dit : "Tu es dans l'erreur, général, tous ces braves citoyens sont de vrais républicains, qui font jour et nuit la chasse aux brigands, et plusieurs ont péri par leurs mains" - "Je n'en crois rien, réplique-t-il d'un air barbare, et il ne tient qu'à moi de vous faire tous fusiller ; cependant, je vous accorde votre grâce à condition que la municipalité fera conduire sur-le-champ à la Flocellière toutes les armes et munitions qui sont dans sa commune, ce qui fut de suite exécuté.

En nous désarmant, son intention était de nous faire tous périr.

Dans cette triste position, la municipalité députa deux de ses membres auprès du général Bard qui était à Chantonnay. Ce brave général, plein de justice et d'humanité, donna une lettre pour Grignon, conçue en ces termes :

Liberté, Egalité.

Le général Bard au général Grignon.

Au quartier général de Chantonnay, le 11 pluviôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

Une députation de la commune du Boupère, mon cher général, vient de se présenter chez moi pour m'engager à te faire connaître de quelle manière ils ont servi le pays ...

S'il y a quelques endroits qui méritent d'être épargnés, la commune du Boupère doit être mise au nombre ; je t'invite à faire pour elle ce que tu pourras.

Salut et fraternité !

Signé : G. Bard

Grignon, après avoir pris lecture, promet que notre commune sera épargnée ; en conséquence, il donne une lettre ainsi conçue pour le général en chef Turreau qui était à Cholet, et accorde 3 jours pour lui en apporter la réponse :

Grignon à Turreau, général en chef.

De la Flocellière, le 11 pluviôse, an II

Citoyen général, je viens de recevoir une lettre du général Bard, qui a été apportée par une députation de la commune du Boupère, qui désirerait conserver leur commune. Comme je ne veux rien prendre sur moi, je t'envoie ces citoyens avec la lettre que m'écrit le général Bard ; tu voudras bien décider et me donner des ordres ; je mettrai à exécution.

Signé : Grignon.

Il est évident que son but était de tout massacrer et incendier, car sa lettre est du 11 pluviôse à 8 h du soir et dès le lendemain, 5 h du matin, il se met en marche avec toute son armée, et une colonne, commandée par Lachenay, se porte sur notre commune, pille, égorge, massacre, viole, incendie tout ce qui se présente devant elle, de sorte qu'il périt plus de 200 âmes, et plus de 3000 quintaux de blé ; 1500 milliers de foin et 1850 livres de laine devinrent la proie des flammes (voir Archives Nationales, W.23).

Ce récit fait par un témoin bien placé et non suspect ne pourrait que perdre à être commenté, et encore, par respect pour nos lecteurs, avons-nous cru devoir en supprimer certains passages relatant des faits immondes.

En dehors des 200 victimes massacrées dans leurs foyers, combien, hélas ! trouvèrent la mort dans la campagne d'Outre-Loire, les noyades de Nantes, sur l'échafaud ou dans les geôles de la Convention. Parmi ces infortunés, il faut se rappeler d'après des documents officiels, ceux que nous avons cités dans les n°s de notre Bulletin Paroissial des 12 et 19 décembre 1909 et 29 janvier 1910 (1). Il convient enfin d'ajouter qu'à la fin d'avril 1798, Jean-Baptiste Brunet, 33 ans, notaire, père de famille au Boupère, commissaire civil à l'armée du Centre jusqu'à la pacification de l'an IV, fut arrêté et détenu à Fontenay et remis provisoirement en liberté sous la surveillance de l'Administration, le 18 juillet suivant.

Au commencement de ces notes sur le Boupère pendant la Révolution nous avons nommé le curé Houdet-Dugravier. Voici sur ce prêtre quelques autres notes :

- Dans le Registre des impositions de la paroisse du Boupère pour l'année 1790, conservé à la Mairie, nous y voyons qu'il était alors curé et maire du Boupère tout à la fois. Nous lisons en effet à la dernière page :

"Fait, clos et arrêté le présent rôle, par nous, maire, membres et notables de la paroisse du Boupère, qui ordonnons que le présent rôle, après la vérification et acceptation qui en sera faite par MM. les Officiers de l'Election de Thouars (le Boupère dépendait alors de l'élection de Thouars) sera remis entre les mains de Moïse Pacheteau et René Gaborit, collecteurs qui ont été ci-devant només suivant l'ordonnance ...

Au Boupère, ce 13 mai 1790, sous nos seings, à l'exception de ceux qui ont déclarés ne scavoir signer.

Houdet-Dugravier, curé du Boupère et maire

Guillauteau O.F.M. - Rochais O.F.M. - Guillonneau O.F.M. - Merlet, notable, Bonneau, Cosset."

M. Louis Brochet nous apprend aussi qu'en 1796, ce même Houdet-Dugravier était électeur du canton de Pouzauges et l'un des quatre administrateurs du district de la Châtaigneraie, commissaire du Directoire près de l'administration municipale de ce canton ; c'est en cette qualité que, le 29 février 1796, il se plaint des réquisitions militaires. -

MI. C'est lui encore qui, le 26 novembre 1799, avec Chenuau, commissaire du gouvernement près le canton de la Flocellière, rend compte de l'affaire de Chambretaud et de la mort du marquis de Grignon.

Son vicaire, l'abbé Vrignaud, Pierre-Noël, refusa le serment schismatique. Exilé en Espagne en 1792, il rentra en Vendée pendant l'insurrection, et déguisé en marchand, en paysan, en meunier, échappa à toutes les recherches. Après la pacification de 1796, il ne fut pas inquiété. En mars 1798, il fut laissé en liberté.

(1) Les victimes de la Révolution Hors le Boupère - voir ci-dessous :

La Révolution française que certains manuels scolaires présentent aux enfants comme une ère d'émancipation, de liberté et de vraie fraternité, fut en réalité, une époque d'oppression, de délation et de violence ; elle est souillée d'une tache de sang large et hideuse, que ses admirateurs ne parviendront pas à effacer. Les victimes se comptent par milliers ; et notre chère Vendée fut décimée, plus que tout autre département, par la hache des bourreaux.

Chaque commune garde le souvenir respectueux et attristé des martyrs qu'elle a fournis ; et le Boupère eut sa part dans cette vaste hécatombe.

Nous avons trouvé, dans la "Revue historique du Bas-Poitou" et dans divers autres documents, les noms de plusieurs Habitants du Boupère, massacrés durant cette triste époque. Nous croyons faire plaisir à nos paroissiens, en leur communiquant cette liste, tout incomplète qu'elle soit :

1er : Georges-Marie Béneteau, âgé de 44 ans, fusillé à Fontenay-le-Comte, le 22 décembre 1793.

2e : Louis Villeneuve, 28 ans, domestique farinier, fusillé à Fontenay-le-Comte le 23 décembre 1793

3e : Jean Biraud, tisserand, condamné à mort comme "Brigand" de la Vendée, à Fontenay-le-Comte, le 20 novembre 1793

- 4e : un autre Jean Biraud, condamné à la même date.
- 5e : Jean Garnier, boulanger, condamné à Fontenay-le-Comte, le 14 novembre 1793
- 6e : Pierre Pasquereau, 42 ans, laboureur, condamné à Fontenay, le 11 décembre 1793
- 7e : Maistre Pierre Pasquereaut, laboureur, tué à la même date
- 8e : Bibard, tailleur d'habits, fusillé à Angers, fin décembre 1793
- 9e Jacques Auguste de la Douespe du Fougeray, propriétaire à la Biffardière, condamné à mort le 1er décembre 1793, à Fontenay, exécuté le même jour. Il était protestant, mais les excès de la Révolution l'avaient fait tourner du côté des Vendéens.
- 10e : René Villeneuve, travailleur aux mines de la Ramée, fusillé au Mans, le 11 janvier 1794
- 11e : Jean Boissinot, 40 ans, meunier, exécuté à Fontenay-le-Comte, le 24 janvier 1794
- 12e : Jean Girard, 37 ans, meunier, exécuté à Fontenay-le-Comte, le 24 janvier 1794
- 13e : Pierre Thomas, 40 ans, sabotier, id
- 14e : Thomas Braud (ou Bréand) 40 ans, sabotier, id
- 15e - Louis Morin, 32 ans, métayer, id
- 16e : François Ravaud, 61 ans, charpentier, id
- 17e : Pierre Mouchard, 45 ans, journalier, id
- 18e : Jean Boisseau, 35 ans, sabotier, id
- 19e : Joseph Gaucher (ou Gauducheau), 26 ans, sabotier, id
- 20e : Louis Charrier, 16 ans, domestique, fusillé à Angers, le 12 janvier 1794
- 21e : Pierre Mornet, 40 ans, mort en prison à Niort, le 12 mars 1794
- 22e : Louis Soulard, domestique de métairie, fusillé à Angers en janvier 1794
- 23 : Louis Chariot, maçon, fusillé à Angers en janvier 1794
- 24e : Pierre Simon, closier
- 25e : François Houdard, âgé de 14 ans, journalier.

Au commencement de 1794, (février), Grignon, commandant d'une colonne infernale, fait égorger, au Boupère, 19 prisonniers. Au village des Combes, le sieur Vendé est horriblement mutilé. Au Bois-Rousseau, près la Bonnelière, l'Abbé Gaudin (Gaudon), curé de St Germain-l'Aiguiller, est massacré.